



*Date de dépôt : 15 mai 2024*

**Rapport du Conseil d'Etat**  
**au Grand Conseil sur la motion de Boris Calame, Patrick Saudan,**  
**Grégoire Carasso : pour améliorer le climat urbain, réalisons le**  
**potentiel de végétalisation des surfaces verticales**

En date du 17 novembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève*  
*considérant :*

- *le réchauffement climatique, ses effets délétères sur la santé publique et la productivité ;*
- *la nécessité de limiter les îlots de chaleur, l'accumulation de la chaleur et l'effet de réverbération ;*
- *l'importance du soutien à la biodiversité et de la préservation de celle-ci au travers de tous types d'espaces naturalisés ;*
- *le programme « Nature en ville » ;*
- *les lois relatives à la nature, à l'environnement, au climat, à la biodiversité aux constructions, dont notamment la LPMNS (L 4 05), le RCVA (L 4 05.04), la LBio (M 5 15) et la LaLPE (K 1 70) ;*
- *la constitution genevoise (Cst-GE) (A 2 00), dont tout particulièrement les articles 10 (développement durable), 19 (droit à un environnement sain), 157 (protection de l'environnement), 158 (climat), 159 (eau), 160 (protection de la nature et du paysage), 163 (aménagement du territoire), 165 (quartiers durables), 167 (énergie), 172 (promotion de la santé),*

*invite le Conseil d'Etat*

- à définir un concept d'encouragement et de soutien à la végétalisation des surfaces verticales, complémentaire à la politique d'arborisation urbaine ;*
- à y intégrer des notions paysagères et de valeurs biologiques ;*
- à appliquer si possible ledit concept aux surfaces des aménagements, ouvrages et bâtiments de l'Etat qui s'y prêtent ;*
- à encourager les communes et les propriétaires publics et privés à en faire de même ;*
- à élaborer un guide « grand public » qui permette aux propriétaires d'agir facilement ;*
- à partager largement le concept et ses mesures d'accompagnement au travers d'une campagne de communication ;*
- à rendre compte périodiquement au Grand Conseil de l'avancée des démarches entreprises de végétalisation des surfaces verticales.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En guise de préambule, le Conseil d'Etat rappelle que le programme Nature en ville<sup>1</sup> encourage et soutient la mise en place de la végétalisation des bâtiments. Celle-ci fait partie des bonnes pratiques, pour autant qu'elle soit réalisée de façon à garantir un développement végétal optimal et pérenne, tout en étant bénéfique à la biodiversité.

Ainsi, les techniques de végétalisation des éléments de façades garantissant des conditions de plantation favorables (accès à la pleine terre, perméabilité du sol, récupération des eaux de ruissellement, etc.) en s'appuyant sur des plantes grimpantes indigènes (chèvrefeuille des bois, houblon, lierre, clématite des haies, rose des champs, ronce, etc.) et sur un entretien extensif sont recommandées et soutenues par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN). En revanche, les techniques de végétalisation de type briques, bacs intégrés et bacs de plantations, présentant des bilans décevants, sont déconseillées pour développer des projets de ce type, de même que l'usage de plantes exotiques (vigne vierge par exemple).

Les façades verticales végétalisées permettent de réintégrer la nature dans les espaces fortement urbanisés tout en ajoutant une dimension esthétique. Elles participent également à l'infrastructure écologique en favorisant le déplacement des espèces à travers les zones urbaines, tout en fournissant gîte et couvert à de nombreuses espèces, contribuant ainsi à accroître la biodiversité urbaine et le bien-être des citoyens.

Néanmoins, leur apport est marginal en regard du potentiel d'amélioration de la biodiversité des surfaces ouvertes, notamment celles en pleine terre.

### ***Invite 1 – définir un concept d'encouragement et de soutien à la végétalisation des surfaces verticales, complémentaire à la politique d'arborisation urbaine***

Le programme Nature en ville de l'OCAN s'inscrit dans les objectifs de la loi sur la biodiversité, du 14 septembre 2012 (LBio; rs/GE M 5 15). Il a été développé depuis 2012 afin d'offrir un dispositif complet et cohérent pour l'ensemble des enjeux de renaturation urbaine, dont la végétalisation des surfaces verticales.

Ce programme est régulièrement adapté, notamment en regard du développement de la Stratégie Biodiversité Genève 2030 et du Plan climat cantonal. Il encourage et soutient la mise en place de la végétalisation des

---

<sup>1</sup> <https://www.ge.ch/document/nature-programme-nature-ville>

bâtiments (prioritairement les toitures, mais également les façades), et a notamment pour objectif de renforcer leur prise en compte dans les outils de planification du territoire, en complémentarité de la politique d'arborisation. La végétalisation des surfaces verticales n'est cependant pas une priorité dans la renaturation de l'aire urbaine.

Le programme susmentionné prévoit un dispositif couvrant l'ensemble des enjeux d'incitation et il n'apparaît pas utile de définir un concept spécifique pour les façades.

### ***Invite 2 – y intégrer des notions paysagères et de valeurs biologiques***

Les valeurs biologiques sont au centre de la démarche mentionnée ci-dessus et permettent aux planificateurs et porteurs de projets d'utiliser à bon escient les possibilités de végétalisation, en s'appuyant notamment sur les fiches conseils développées par l'OCAN et à disposition sur la plateforme internet 1 001 sites Nature en ville<sup>2</sup>.

Les enjeux paysagers sont examinés en tenant compte des objectifs de qualité paysagère, tels que définis dans la conception paysage suisse et la convention programme « paysage », ou encore dans les périmètres protégés (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels – IFP, Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse – ISOS, Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse – IVS).

En fonction des priorités de développement des programmes de renaturation urbaine, l'OCAN veillera à compléter au besoin les fiches conseils et les dispositifs du programme Nature en ville en regard de cette invite.

### ***Invite 3 – appliquer si possible ledit concept aux surfaces des aménagements, ouvrages et bâtiments de l'Etat qui s'y prêtent***

L'office cantonal des bâtiments (OCBA), avec sa stratégie de développement durable, a d'ores et déjà prévu d'intégrer l'analyse des possibilités de végétalisation des surfaces verticales dans les études et projets d'aménagements extérieurs, de construction ou de rénovation de bâtiments.

Le canton montre ainsi l'applicabilité de cette mesure en promouvant son devoir d'exemplarité. A noter que les études devront impérativement intégrer en amont une analyse des coûts d'entretien de la végétalisation des façades, ainsi que le bilan énergétique et écologique de ces installations, afin de ne

---

<sup>2</sup> <https://www.1001sitesnatureenville.ch/>

mettre en œuvre que des mesures qui sont écologiquement et financièrement soutenables.

***Invite 4 – encourager les communes et les propriétaires publics et privés à en faire de même***

Le programme Nature en ville, conformément à la LBio et à son règlement d'application, du 8 mai 2013 (RBio; rs/GE M 5 15.01), permet d'ores et déjà d'octroyer des soutiens financiers pour toutes mesures favorisant la biodiversité dans l'espace urbain, telles que définies à l'article 5, alinéa 2 RBio. La végétalisation des façades verticales peut faire partie de ces mesures pour autant qu'elles soient validées par l'OCAN, lequel pourra s'appuyer sur l'avis de la commission consultative de la diversité biologique (CCDB).

***Invites 5 et 6 – élaborer un guide « grand public » qui permette aux propriétaires d'agir facilement; partager largement le concept et ses mesures d'accompagnement au travers d'une campagne de communication***

La plateforme 1 001 sites Nature en ville (susmentionnée) recense et organise, à l'intention des différents publics cibles, des fiches techniques et fiches conseils, des astuces, des tutoriels, ainsi que les modalités de demande de soutien financier pour l'ensemble des thématiques pertinentes en matière de biodiversité urbaine.

La thématique « 3.2 Façades » du Référentiel Nature en ville et les fiches techniques y relatives viennent appuyer la mise en place de façades végétalisées par des éléments techniques à l'intention des publics spécialisés et professionnels, en précisant les objectifs qualitatifs à respecter. Pour rappel, le Référentiel Nature en ville, tel que présenté dans le rapport du Conseil d'Etat sur la motion 2814 (M 2814-A), est destiné à orienter le travail de conception et d'évaluation des différentes autorités et acteurs du développement urbain en précisant les standards d'exécution en matière de conservation de la biodiversité et de compensation écologique.

***Invite 7 – rendre compte périodiquement au Grand Conseil de l'avancée des démarches entreprises de végétalisation des surfaces verticales***

Conformément à l'article 3 RBio, l'OCAN rend rapport au Conseil d'Etat au début de chaque législature sur l'évolution de la biodiversité et l'effet des mesures mises en œuvre, afin de revoir sa stratégie et les ressources nécessaires à sa réalisation. Ce rapport prend la forme du bilan du Plan

Biodiversité 2020-2023 de la Stratégie Biodiversité Genève 2030 et sera disponible courant 2024 sur le site GE-EN-VIE<sup>3</sup>.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, il apparaît que des mesures allant dans le sens des motionnaires sont d'ores et déjà mises en œuvre, notamment dans le contexte du programme Nature en ville, pour promouvoir la végétalisation des bâtiments.

Au surplus, l'OCAN veille à clarifier et à formaliser les techniques de végétalisation favorables à la biodiversité urbaine et pouvant faire l'objet d'un soutien financier.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

## AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Antonio HODGERS

---

<sup>3</sup> <https://politiques-biodiversite.ge-en-vie.ch/>